

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 657

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 657 28 octobre 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Helena Mach

657

Le Signal

Dans le journal, pages vite tournées, il accrochait l'œil: encadré à filet noir, texte carré, titre sur deux colonnes, dans l'angle droit, en haut de la page de droite.

La direction du Crédit Suisse tenait donc conférence de presse en Suisse centrale. Une quarantaine de journalistes — le nombre est une référence — entendirent, au Bürgenstock, M. Robert A. Jeker, président désigné de la direction générale.

Nous transcrivons le compte rendu de l'Agence télégraphique suisse:

Pour sa part le président désigné de la direction générale du Crédit Suisse, M. Robert A. Jeker, a affirmé que l'indexation automatique des salaires dans les conventions est inacceptable. M. Jeker pense que le signal donné par les banques suisses de ne pas entrer en matière sur l'indexation automatique des salaires à partir du 1^{er} janvier 1983 «sera suivi par les autres agents économiques».

L'indexation automatique pour les fonctionnaires n'est pas encore entrée en vigueur et, pour M. Jeker, il ne faut pas que cette mesure s'effectue deux fois par année. Il est nécessaire par contre de corriger l'erreur de 2,5% dans le calcul de l'indice. M. Jeker espère aussi que la décision du Parlement d'introduire la semaine de 43 heures pour les fonctionnaires fédéraux et l'augmentation des effectifs du personnel n'entreront pas en vigueur, car dans la situation économique actuelle ces mesures mettraient en danger les emplois, a encore ajouté le futur président de la direction générale du Crédit Suisse.

Tout y est. La volonté des banques suisses, à travers leurs propres discussions salariales, d'imposer une ligne de conduite restrictive aux autres agents économiques. La mauvaise foi d'invoquer les

erreurs de calcul de l'indice. La pression exercée sur le Parlement. L'hostilité au secteur public.

M. Jeker, au naturel, ressemble à ce qui serait une caricature de lui-même. On pourrait s'étonner de cette manie impudique des grands directeurs de banques de se mêler de tout, de distribuer avec suffisance leurs leçons. Plus ils sont secrets sur les affaires privées, et plus ils sont bavards sur les affaires publiques.

De la part du Crédit Suisse, on apprécie d'autant plus cette absence de réserve. Du temps de l'affaire de Chiasso, le marché de l'argent en Suisse fut perturbé. Légère hausse des taux d'intérêt. Le canton de Vaud, au même moment, émettait un emprunt obligataire de quelques dizaines de millions de francs. Il dut accepter des conditions d'un quart plus élevé, conséquence des vagues Crédit Suisse. Il lui en coûta, et il lui en coûte toujours quelque 100 000 francs l'an, supplémentaires. Cent modestes contribuables pour qui les 1000 francs d'impôts cantonaux sont lourds peuvent se dire qu'ils paient pour le Crédit Suisse.

Mais le signal dont M. Jeker parle est valable pour les deux camps. L'Union syndicale suisse a réagi de cette manière lors de son congrès de Lausanne. Les résolutions votées formulent des principes justes; il appartiendra aux fédérations de les imposer avec énergie. La grande manifestation commune à Berne, le 27 novembre, sera de ce point de vue hautement significative.

Puisque nous sommes au temps de la provocation, il n'y a plus qu'une manière de répondre: le regroupement sur des objectifs simples, dont en priorité la défense du pouvoir d'achat. Toutes les familles de la gauche peuvent sur ce terrain retrouver un langage commun et un esprit unitaire.

Où est la volonté de discussion, d'ouverture, le sens du partenaire social dans les propos de M. Jeker?

Sur un tel ton, il n'y a pas de dialogue possible. Mais l'absence de dialogue n'exclut pas la réplique.

André Gavillet.